

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres

En exercice : **23**Présents :**14 Titulaires****0 Suppléant**Pouvoirs :**2**Votants :**16 Pour****0 Contre****0 Abstention**Date de la convocation :

30 juin 2025

Délibération n°**2025.07.25****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
YSSINGEAUX

Séance du 9 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf juillet

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Yssingeaux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Bernard SOUVINET, David SALQUES-PRADIER, Frédéric GIRODET, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Jean-Luc BORIE, Michel CHAPUIS, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Philippe JOUJON a donné pouvoir à Gilles KACZMAREC.
Jean-Paul NICOLAS a donné pouvoir à Jean-Luc BORIE.

Absent : Daniel FAVIER, Joël DESSALCES, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, Denis THOUMY, Didier DANTONY, Roland LONJON.

VENTE DE L'ANCIEN COMPACTEUR DE TENCE

Depuis l'arrêt de l'exploitation de l'ISDND de St Just Malmont, les 2 compacteurs sur site n'étaient plus utilisés.

Depuis peu, le dernier compacteur en fonctionnement a été rapatrié sur le site de Perpezoux à Monistrol/Loire. Une évaluation pour une remise en état est en cours (questionnement sur le changement ou la réparation des roues métalliques voir la revente et l'acquisition d'un autre compacteur d'occasion).

Le compacteur qui servait de mulet sur ce site ne fonctionnait plus depuis longtemps, est ancien (il provient du SICTOM Entre Monts et Vallées) et n'est plus en état de fonctionner.

Dans le cadre de la future réhabilitation, il y a lieu de l'évacuer pour effectuer les travaux.

Monsieur le Président propose de revendre ce matériel. 3 entreprises ont fait des propositions 2 pour le découpage in situ de l'engin et la reprise de la ferraille, la 3^{ème} pour la reprise du matériel en l'état :

- MJ valorisation (rachat 100 € la tonne de ferraille soit 3 700 €HT environ)
- SRVV (coût de 26 330.00 €HT)
- Euromécamat (reprise 6 500 €HT)

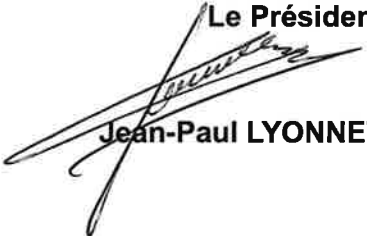
L'offre la plus avantageuse est celle de la société Euromécamat.

Monsieur le Président propose d'accepter cette offre et de sortir de l'inventaire ce matériel.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE à l'unanimité** la proposition de rachat du compacteur de marque VANDEL Type Quantum 250 pour la somme de 6 500 €HT par la société Euromécamat ZA de MONTMEAT 43 800 MEZERES.
- **CHARGE** le Président de sortir de l'inventaire ce bien référencé sous le N° VJ2018-2175738-3-1 d'un montant de 11 500 € et totalement amorti.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE


Le Président
Jean-Paul LYONNET